

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES  
Séance du 14 septembre 2023**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

*Le 14 septembre deux mil vingt-trois à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand DENIS, Adjoint, qui assure la suppléance du Maire empêché.*

Date de la convocation : 08/09/2023

Présents : BLEIN Jacqueline (arrivée à 20 h 45), OLIVIER Murielle, DENIS Georges, LEBAIL Christine, PECHE Eric, DE PONCINS Arnaud, BISSAY Sylvain, BONNIER Corinne, PIAZZA BLANCHON Coralie, PONCET Romain, CROZIER Audrey et BRET-MOREL Nicolas

Absents excusés : COURT Gilles et CILLUFO Jean-Pierre

Pouvoirs : M. COURT Gilles a donné pouvoir à M. DENIS Bertrand

M. CILLUFO Jean-Pierre a donné pouvoir à M. PONCET Romain

Secrétaire de séance : M. DE PONCINS Arnaud

**RÉALISATION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 200 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE  
D'ÉPARGNE LOIRE DRÔME ARDÈCHE**

Monsieur Bertrand DENIS rappelle au Conseil Municipal que le plan de financement des travaux de restructuration de l'école prévoit la réalisation d'un emprunt de 200 000 €. Il présente les différentes offres reçues.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

- Décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 200 000 € destiné à financer les travaux de restructuration de l'école
- Dit que la durée d'amortissement du prêt est de 20 ans
- Dit que le taux d'intérêt du prêt = taux de rémunération du livret A + marge de 0.50%
- Dit que la base de calcul des intérêts est exact/360
- Dit que la périodicité est trimestrielle et que l'amortissement est progressif
- Dit que les frais de dossier sont de 0.10% du montant du financement
- Dit que le remboursement anticipé est possible à chaque échéance moyennant un préavis de 60 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité de 3% du capital remboursé par anticipation
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
A ST-CYR-LES-VIGNES, le 19 septembre 2023

Le Secrétaire de séance,  
Arnaud DE PONCINS

Pour le Maire empêché, l'Adjoint  
Bertrand DENIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202145-20230914-120230914-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Affichage : 20/09/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES  
Séance du 14 septembre 2023**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

*Le 14 septembre deux mil vingt-trois à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand DENIS, Adjoint, qui assure la suppléance du Maire empêché.*

*Date de la convocation : 08/09/2023*

*Présents : BLEIN Jacqueline (arrivée à 20 h 45), OLIVIER Murielle, DENIS Georges, LEBAIL Christine, PECHE Eric, DE PONCINS Arnaud, BISSAY Sylvain, BONNIER Corinne, PIAZZA BLANCHON Coralie, PONCET Romain, CROZIER Audrey et BRET-MOREL Nicolas*

*Absents excusés : COURT Gilles et CILLUFO Jean-Pierre*

*Pouvoirs : M. COURT Gilles a donné pouvoir à M. DENIS Bertrand  
M. CILLUFO Jean-Pierre a donné pouvoir à M. PONCET Romain*

*Secrétaire de séance : M. DE PONCINS Arnaud*

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FOREZ-EST**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-10 et L.5214-16-V,

Vu le règlement d'attribution et de versement de fonds de concours exceptionnels pour les exercices 2023 et 2024, approuvé par délibération du bureau communautaire de la communauté de communes Forez-Est le 4 janvier 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023, approuvant la création de ce fonds de concours et l'enveloppe financière qui lui sera dédiée sur les exercices 2023 et 2024,

Vu le projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est adopté par délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2019,

Vu le projet de travaux de restructuration de l'école de Saint-Cyr-les Vignes,

Considérant que ce projet s'inscrit notamment dans l'objectif n° 2.4 « Mettre en œuvre le schéma petite enfance, enfance et jeunesse sur tout le territoire » du projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est,

Considérant à ce titre la possibilité pour la commune de bénéficier, pour le financement de ce projet, du versement d'un fonds de concours intercommunal,

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux de restructuration de l'école
- Sollicite de la Communauté de Communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours de 42 800 € pour le financement de ces travaux
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
A ST-CYR-LES-VIGNES, le 19 septembre 2023

Le Secrétaire de séance,  
Arnaud DE PONCINS



Pour le Maire empêché, l'Adjoint  
Bertrand DENIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202145-20230914-220230914-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Affichage : 20/09/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES  
Séance du 14 septembre 2023**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15  
 Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

*Le 14 septembre deux mil vingt-trois à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand DENIS, Adjoint, qui assure la suppléance du Maire empêché.*

*Date de la convocation : 08/09/2023*

*Présents : BLEIN Jacqueline (arrivée à 20 h 45), OLIVIER Murielle, DENIS Georges, LEBAIL Christine, PECHE Eric, DE PONCINS Arnaud, BISSAY Sylvain, BONNIER Corinne, PIAZZA BLANCHON Coralie, PONCET Romain, CROZIER Audrey et BRET-MOREL Nicolas*

*Absents excusés : COURT Gilles et CILLUFO Jean-Pierre*

*Pouvoirs : M. COURT Gilles a donné pouvoir à M. DENIS Bertrand  
 M. CILLUFO Jean-Pierre a donné pouvoir à M. PONCET Romain*

*Secrétaire de séance : M. DE PONCINS Arnaud*

**MISE EN SÉCURITÉ ROUTE DE VIRIGNEUX – RD16 (OP25174)**

Monsieur Bertrand DENIS expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de mise en sécurité Route de Virigneux – RD16.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'Énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Mise en sécurité Route de Virigneux RD 16	9 237.66 €	45 %	4 156.95 €
TOTAL	9 237.66 €		4 156.95 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES  
Séance du 14 septembre 2023**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

*Le 14 septembre deux mil vingt-trois à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand DENIS, Adjoint, qui assure la suppléance du Maire empêché.*

*Date de la convocation : 08/09/2023*

*Présents : BLEIN Jacqueline (arrivée à 20 h 45), OLIVIER Murielle, DENIS Georges, LEBAIL Christine, PECHE Eric, DE PONCINS Arnaud, BISSAY Sylvain, BONNIER Corinne, PIAZZA BLANCHON Coralie, PONCET Romain, CROZIER Audrey et BRET-MOREL Nicolas*

*Absents excusés : COURT Gilles et CILLUFO Jean-Pierre*

*Pouvoirs : M. COURT Gilles a donné pouvoir à M. DENIS Bertrand*

*M. CILLUFO Jean-Pierre a donné pouvoir à M. PONCET Romain*

*Secrétaire de séance : M. DE PONCINS Arnaud*

**CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA SOLUTION DETOXIO – SERENICITY**

Monsieur Bertrand DENIS expose au Conseil Municipal que le Département de la Loire, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités locales », lancé par l'Etat et piloté par l'Agence Nationale de la Sécurité et des Systèmes d'Informations, propose aux communes volontaires une action sur la cybersécurité en lien avec la solution Detoxio de l'entreprise Serenicity. L'objectif de cette action est de quantifier et de qualifier les éventuelles cyberattaques des collectivités locales du territoire.

Monsieur Bertrand DENIS propose que la commune s'inscrive dans cette action afin d'être équipée gratuitement du boîtier Detoxio lié et connecté au système d'informations qui sera en capacité de mesurer les attaques en temps réel. Il donne lecture du projet de convention de mise à disposition établie entre le Département de la Loire, la commune de Saint-Cyr-les-Vignes et l'entreprise SERENICITY

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce projet de convention de mise à disposition de la solution Detoxio – Serenicity,
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202145-20230914-420230914-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

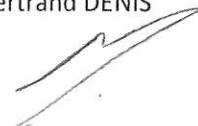
Affichage : 20/09/2023

Pour extrait certifié conforme  
A ST-CYR-LES-VIGNES, le 19 septembre 2023

Le Secrétaire de séance,  
Arnaud DE PONCINS



Pour le Maire empêché, l'Adjoint  
Bertrand DENIS



Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en sécurité Route de Virigneux – RD16 dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
A ST-CYR-LES-VIGNES, le 19 septembre 2023

Le Secrétaire de séance,  
Arnaud DE PONCINS



Pour le Maire empêché, l'Adjoint  
Bertrand DENIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202145-20230914-320230914-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Affichage : 20/09/2023